

Informations sur les données

Identification des données

Patrimoine architectural

PA2

Titre

Patrimoine architectural

Description du contenu des données

La base de données de l'office du patrimoine et de l'archéologie contient des informations administratives, architecturales, historiques, archéologiques et bibliographiques concernant les bâtiments sous protection, les bâtiments à l'inventaire, les bâtiments recensés (RACN) et divers autres édifices. L'informatisation des données est en cours et seules les données administratives sont saisies dans leur entier.

Donne les dates de mise sous protection et de mise à l'inventaire. Mentionne les dates de recensement (RACN) et d'évaluation avec la note attribuée à l'édifice.

Loi cantonale sur la protection des biens culturels:

Mise sous protection: décidée par un arrêté du Conseil d'Etat pris avec l'accord du propriétaire, de la commune et de la commission cantonale des biens culturels, cette mesure correspond à ce que l'on appelait autrefois le classement. Elle existe depuis la première loi sur la protection des monuments et des sites de 1902, devenue en 1995 la loi sur la protection des biens culturels.

Mise à l'inventaire: décidée par un arrêté du Conseil d'Etat pris avec l'accord du propriétaire, de la commune et de la commission cantonale des biens culturels, cette mesure peut être le préalable d'une mise sous protection.

Contrat de servitude: signé par le propriétaire et par l'Etat en cas de mesures de protection ponctuelles ou spécifiques, par exemple dans le cas de travaux subventionnés sur les vitraux et cages d'escalier des immeubles de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Bâtiments recensés RACN au plan de site communal:

Bâtiments en zone d'ancienne localité: le plan de site communal définit les zones en fonction du règlement d'aménagement. Les bâtiments de la zone d'ancienne localité figurent avec leur note dans le recensement architectural du canton de Neuchâtel (voir ci-dessous).

Bâtiments hors de la zone d'urbanisation: les bâtiments hors de la zone d'urbanisation figurent dans le recensement architectural du canton de Neuchâtel (voir ci-dessous). Pour les bâtiments d'habitation ruraux non utilisés par l'agriculture, les notes 0 à 4 définissent les constructions dignes d'être protégées selon la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (art. 24d LAT).

RACN: Recensement architectural du canton de Neuchâtel: chaque immeuble situé dans les zones susmentionnées est évalué par des représentants de la commune, de la commission cantonale des biens culturels et de l'office de la protection des monuments et des sites. Il reçoit des valeurs allant de 0 (la meilleure) à 9 (la moins bonne). Ces valeurs répartissent les bâtiments en trois catégories:

Catégorie 1, bâtiments intéressants:

Note 0, remarquables: les qualités sont reconnues unanimement.

Note 1, intérêts multiples: moins prestigieux, mais présentant un ensemble de qualités indéniables.

Note 2, intérêt évident: présentant au moins par un aspect des qualités indéniables.

Note 3, intérêt probable: généralement moins élaboré mais présentant des qualités invitant, à la suite d'une analyse sommaire, à la poursuite de recherches historiques ou archéologiques plus approfondies.

Catégorie 2, bâtiments typiques ou pittoresques:

Note 4, typiques: possède des qualités d'une construction courante, sans pour autant présenter l'intérêt d'un exemple, et s'intégrant bien au site.

Note 5, pittoresques: caractérise un volume altéré ou possédant un intérêt difficile à évaluer, jugé pittoresque faute de pouvoir en préciser autrement l'intérêt.

Note 6, neutres ou banals: ni qualités remarquables, ni défauts gênants; dont la situation n'améliore, ni ne préterite le site.

Catégorie 3, bâtiments perturbants:

Note 7, sans intérêt: présentant de nombreux défauts, mais peu en évidence.

Note 8, perturbants: nombreux défauts, inadaptés au site.

Note 9, perturbants en évidence: altère le site, disparition souhaitable.

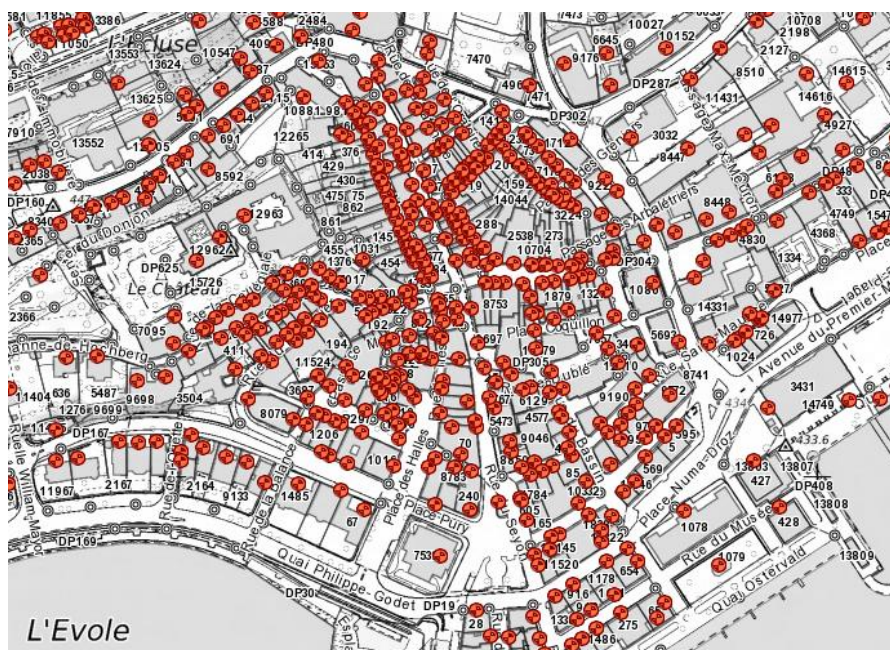
Loi sur la protection des biens culturels:

http://rsn.ne.ch/ajour_56/default.html?46130.htm

http://sitn.ne.ch/mapfish/amenagement?map_x=547500&map_y=205000&map_zoom=1

<http://satac.ne.ch/>

Extrait



Légende

Patrimoine architectural

Date des données (création) 1905 à 2005 (informatisation: 2002-2005)

Date de dernière mise-à-jour En cours

Type de représentation Vecteur Image Grid TIN Vidéo Papier

Echelle 1:1'000 à 1:25'000

Précision au sol Précision des points adresse du SITN

Langue des données Français

Thème Patrimoine architectural du canton de Neuchâtel

Etendue géographique	Tout le canton		
Limite ouest	515000		
Limite est	580000		
Limite sud	180000		
Limite Nord	230000		
Interlocuteur pour les données			
Nom	Nicole Froidevaux, Carmela Hoffmann		
Organisation	Office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN)		
Téléphone	+41 (0)32 889 69 09		
Adresse	Rue Tivoli 1		
Code Postal et localité	2000 Neuchâtel		
Pays	Suisse		
Adresse e-mail	nicole.froidevaux@ne.ch , carmela.hoffmann@ne.ch		
Qualité des données			
Niveau hiérarchique	Jeu de données		
Provenance des données	Office du patrimoine et de l'archéologie / Section Conservation patrimoine		
Source			
Description			
Echelle de la source			
Etapes du processus de production des données	<p>2002: acquisition de la base de données et importation des adresses géoréférencées de l'ensemble des bâtiments du canton.</p> <p>2002-2005: saisie des données administratives concernant les édifices mis sous protection et recensés dans les zones d'ancienne localité des communes du canton.</p> <p>En cours: saisie des données descriptives, historiques et bibliographiques, archéologiques et architecturales.</p>		
Distribution			
Système de référence	Système de projection suisse		
Format de distribution	La majorité des formats SIG vectoriels (MapInfo, ArcView, AutoCad, etc.)		
Adresse en ligne pour la distribution	http://intranet.ne.ch/sitn http://www.ne.ch/sitn		
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/> Services de l'Etat	<input checked="" type="checkbox"/> Intranet (Entité Neuchâteloise)	<input checked="" type="checkbox"/> Internet
Informations sur les métadonnées			
Date de la dernière mise-à-jour des métadonnées	Mars 2013		
Organisme responsable des métadonnées	Office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN)		

Description des attributs			
Type	Point		
Type d'objet :			
Attributs :	ID	Identifiant	Char(16)
	COMMUNE	Nom de la commune	Char (26)
	COORD_X	Coordonnées X	Float
	COORD_Y	Coordonnées Y	Float
	MH_CANTON	Date de mise sous protection du bâtiment	Char (40)
	MI_CANTON	Date de mise à l'inventaire du bâtiment	Char (40)
	PART_PROT_CANTON (classement ou / et inventaire)	Parties protégées du bâtiment	Mémo
	SERV_CANTON (partie concernée)	Parties du bâtiment concernées par la servitude	Char (255)
	DATE_REC_01	Date de l'observation de terrain du RACN	Char (25)
	DATE_REC_02	Idem DATE_REC_01	Char (25)
	DATE_REC_03	Idem DATE_REC_01	Char (25)
	DATE_REC_04	Idem DATE_REC_01	Char (25)
	TYPE_REC_01	Type de RACN: ZAL: zone d'ancienne localité, RURAL: patrimoine rural et/ou hors zone à bâtir, inventaire 19e-20e s.: patrimoine des 19e et 20e s., Autres: divers	Char (50)
	TYPE_REC_02	Idem TYPE_REC_01	Char (50)
	TYPE_REC_03	Idem TYPE_REC_01	Char (50)
	TYPE_REC_04	Idem TYPE_REC_01	Char (50)
	RECEPTEUR_01	Nom du ou des recenseurs	Char (35)
	RECEPTEUR_02	Idem RECEPTEUR_01	Char (35)
	RECEPTEUR_03	Idem RECEPTEUR_01	Char (35)
	RECEPTEUR_04	Idem RECEPTEUR_01	Char (35)
	VALEUR_01	Note reçue par le bâtiment lors de la séance d'évaluation	Char (60)
	VALEUR_02	Idem VALEUR_01	Char (60)
	VALEUR_03	Idem VALEUR_01	Char (60)
	VALEUR_04	Idem VALEUR_01	Char (60)
	DATE_EVAL_01	Date de la séance d'évaluation	Char (25)
	DATE_EVAL_02	Idem DATE_EVAL_01	Char (25)
	DATE_EVAL_03	Idem DATE_EVAL_01	Char (25)
	DATE_EVAL_04	Idem DATE_EVAL_01	Char (25)
	HISTO_RESUME	Description du bâtiment	Char(100)